

ZÉRO TOLÉRANCE

CONTRE L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS



LES TRAVAILLEURS HUMANITAIRES APPORTENT DE L'AIDE
SANS RIEN EXIGER EN ÉCHANGE



LES TRAVAILLEURS HUMANITAIRES NE
DOIVENT PAS AVOIR DE RELATIONS
SEXUELLES AVEC LES ENFANTS, LES
BÉNÉFICIAIRES ET LES PERSONNES
VULNÉRABLES DE LA COMMUNAUTÉ



LES TRAVAILLEURS HUMANITAIRES
NE DOIVENT PAS PAYER DES
SERVICES SEXUELS



LES ORGANISATIONS HUMANITAIRES DOIVENT ENCOURAGER LA
DÉNONCIATION DE TOUT ACTE D'EXPLOITATION OU D'ABUS SEXUELS



Si vous êtes victime ou si vous avez connaissance de faits d'exploitation ou d'abus sexuels **commis par le personnel des Nations unies, des organisations non gouvernementales nationales et internationales, c'est votre droit de les signaler.**

 : (+509) 3702-6516

 : Report-UN-Haiti@un.org